

Gestionnaire des réservoirs Kénogami et Pikauba

Mémoire présenté dans le cadre des audiences publiques du

BAPE

Sur le projet de régularisation des crues du bassin versant

du lac Kénogami

Par monsieur Ross Tamblyn

Résident

Lac Kénogami

Août 2003

Avant-propos

Je remercie le Bureau des audiences publiques de me donner l'opportunité de donner mon opinion sur le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami.

La gestion des réservoirs Kénogami et Pikauba

Lorsqu'on lit la mission¹ du ministère de l'environnement et qu'on essaye d'y faire cadrer la place du domaine d'activité « la gestion du domaine hydrique de l'État et des barrages publics », on se retrouve inmanquablement devant un dilemme. La mission environnementale avec une activité de gestion super spécialisée soit la « gestion de barrage », il y a de quoi y perdre son latin.

Lorsque l'on prend chaque matin les données de niveau, des débits entrants et sortants et les prévisions pour les deux prochains jours pour le lac Kénogami sur le site internet du service hydrique du MEQ et qu'on les compare avec celles de la veille, de l'avant veille et ainsi de suite ou plus simplement qu'on les confronte avec celles du répondeur local, on ne peut pas toujours trouver l'éclairage recherché. La comparaison des prévisions et des observations montre des divergences peu sécurisantes pour des débits faibles alors pour des crues printanières importantes, peut-on demeurer confiant?

Malgré le déluge de 1996 :

Après le déluge, à deux occasions, lors de pluies prévisibles dès le vendredi précédant des fins de semaine (en août 1998 et en juillet 2001), le niveau du lac a

¹ Voir site Internet du MEQ (Mission et domaines d'activité).

monté et apeuré la population sur le lac et en aval, les niveaux ayant dépassé la cote de 114,5 pieds : le déluge de 1996 est encore frais à la mémoire des riverains du lac et plus particulièrement à ceux des rivières. Pourtant on n'a ouvert les vannes qu'à la fin du congé le lundi.

À ces occasions, la confiance envers le gestionnaire a été mise à rude épreuve et fortement critiquée dans les médias. Depuis, le ministre de l'Environnement a autorisé le personnel à faire des heures supplémentaires, placé certains spécialistes « de garde » et a même ajouté un surveillant directement au barrage.

Faut-il rappeler combien la confiance est fragile et facile à perdre mais si difficile à regagner et qu'il faut éviter de se permettre de tels écarts. De plus, dès que les coupures budgétaires se feront sentir, particulièrement dans les ministères, comme la mémoire est la faculté qui oublie, ne risque-t-on pas de couper à nouveau ce qui l'avait peut-être déjà été?

Position de l'APLK sur le gestionnaire :

L'APLK a déjà exigé par résolution en 2001 et à plusieurs reprises par la suite que le gestionnaire des barrages soit remplacé par Hydro-Québec dont l'expertise et la compétence dans le domaine hydrique ne sont plus à démontrer. Cette demande n'a pas non plus été incluse dans le mandat du gouvernement et n'a donc pas été considérée par le promoteur.

Conclusion

J'appuie donc les demandes de l'APLK, à savoir de recommander au gouvernement que le gestionnaire actuel soit remplacé et que la gestion des réservoirs soit confiée à Hydro-Québec.

Ross Tamblyn